



Dette bancaire reclamée par huissier de justice

Par **princessedesiles**, le **20/02/2018 à 15:47**

bonjourrrrrje suis embetee par des huissier pour une dette bancaire que selon eux je dois depuis 2007 hors c est un compte que je n'utilise plus du tout depuis 2006.rnetant en france jusqu'en sept 2007 puis en guadeloupe jusqu'a ce jour ils m'annoncent par telephone que j 'avais reçu une mise en demeure en nov 2007 et donc une decision de justice prise sans me communiquer de date .rnmaintenant on me menace de saisie immobilière sous un delai de 72 heures rnque dois je faire ?

Par **amajuris**, le **20/02/2018 à 17:20**

bonjour,rndemander les références de la décision de justice qui aurait été prise contre vous.rnsi ce jugement existe, il a du vous être signifié sauf si vous n'avez pas communiqué votre nouvelle adresse à la banque.rnsalutations

Par **Visiteur**, le **20/02/2018 à 21:11**

Bsr,rnCes huissiers ne cherchent pas à vous " embêter", ils font le travail pour lequel il sont payés.rnReste à savoir s'ils ont en main un titre exécutoire, seul document autorisant une saisie.

Par **Tobby23**, le **21/02/2018** à **00:07**

Dites-leur qu'il y a plein de députés de ministre avec des centaines de millions d'euros à l'étranger mais bizarrement il ne s'attaque qu'aux petits citoyens. rnrn Plus sérieusement il faut effectivement un titre exécutoire et attention aux sociétés de recouvrement qui envoient des menaces et se font passer pour des huissiers ce qui est totalement illégal. rnrn Est-ce que le montant de la somme est gros ou pas et est-ce qu'il est réellement possible que vous ayez une dette ?